

**COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2021**

Membres en L'an deux mille vingt et un et le 06 juillet à 18h30  
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 0 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire  
Date convocation : 30/06/2021

Présents Mme GERY Claire, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry.

Absents : M. ARMAND Grégory (pouvoir à GERY C), Mme DASSE Anne-Cécile,

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

**21 convention mise à disposition salle des fêtes :**

Le Maire donne lecture de la convention préparée pour la mise à disposition de la salle des fêtes, après examen il est demandé de rajouter un paragraphe relatif à sa décharge en cas d'accident et la désignation d'un référent adulte en cas d'organisation par un jeune public.

Après ces modifications la convention est adoptée.

Mme le Maire est autorisée à signer ladite convention de mise à disposition de la salle des fêtes communale pour la durée de son mandat, sauf délibération contraire.

**22 modification des statuts du STDV :**

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'intégration des nouvelles communes et la modification des statuts du STDV.

**23 Finances : désignation des suppléants pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération C201203-10 du 3 décembre 2020 de la Communauté des Communes du Diois portant sur le renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu la délibération C210624-21 du 24 juin 2021 de la Communauté des Communes du Diois portant sur la désignation de suppléants non prévus initialement pour cette commission,

Considérant que les membres titulaires de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont les maires des communes membres,

Considérant l'intérêt que la commission dispose de membres suppléants,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Désigne MOORE Roger, membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- Charge la Maire des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

#### **24- piste de la Carrière :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour acter l'utilisation de la piste reliant actuellement la carrière à la plateforme de traitement.

Cette liaison interne entre les deux sites élimine l'impact de cette exploitation sur la sécurité routière, en évitant aux camions d'emprunter la RD 93 ;

#### **25 - Contrat agent d'entretien en CDD en remplacement d'un agent en congé maladie :**

Le Maire expose qu'en attendant la finalisation de la procédure de licenciement pour inaptitude physique de l'agent d'entretien des bâtiments communaux en poste, il y aurait lieu de renouveler le contrat en CDD du 12 avril 2021 se terminant au 13 juillet 2021.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer un avenant au contrat en CDD, dans les mêmes conditions, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 13/10/2021 inclus.

**COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021**

Délibérations N° 21 à 25

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
GERY Claire, Maire	X			
MOORE Roger	X			
CERTANO Céline, adjointe	X			
ARMAND Grégory		X	GERY C	
DASSE Anne-Cécile		X	.	
FORTUNE Robert	X			
PUILLET Thierry	X			

